

ROUMICS

Démarche de longue date entre l'association Actif Ouest et les collectivités locales pour lancer un tel projet.

La démarche a abouti en 2009 avec le CG de par la volonté d'un interlocuteur du CG et ses bonnes relations avec des membres d'Actif Ouest.

Projet présenté à la commission permanente du CG du 7 mai 2009.
Les matériels réformés étaient donnés aux associations, dans la limite de 20 postes par canton et par an, ce qui représentait environ 150 machines ce qui était insuffisant pour absorber le stock de PCs.

Le projet ORDI 2-0 est alors présenté aux élus comme opportunité pour améliorer la politique de dons ou de cession de matériels réformés et répondre également à un objectif social et environnemental.

Est mise au vote, une évolution de la politique départementale de dons des matériels réformés en mettant en avance :

- L'appui et la valorisation des entreprises d'insertion dans le domaine du reconditionnement et de la déchettisation. La consultation comportera la clause d'insertion conformément à l'article 14 du code des marchés publics.

L'entreprise retenue devant assurer :

- l'enlèvement des matériels
- le tri et le reconditionnement
- la remise gratuite au public désigné par le CG

Le coût pour un ordinateur complet, re-conditionné et équipé de logiciels libres sera de l'ordre de 50€ Ht, non compris les éventuels coûts d'enlèvement, de tri et de démantèlement.

- Le don d'ordinateurs re-conditionnés aux collégiens et à leurs familles dont le foyer n'est pas équipé.
Priorité donnée aux ZEP, le choix des bénéficiaires est laissé à l'appréciation des chefs d'établissement.
- Poursuite des dons aux associations qui devront en faire la demande auprès du CG. Priorité aux associations oeuvrant dans le périscolaire.

Objet du marché :

Insertion de personnes privées d'emploi par le reconditionnement des matériels informatiques du CG.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Marché signé en date du 27 août 2009

Bordereau des prix établi en distinguant l'enlèvement, le reconditionnement et le démantèlement. Différenciation faite également entre les postes fixes et les portables.

Définition des procédures d'enlèvement, de reconditionnement et de démantèlement.

Un document d'inventaire comportant les numéros de série et d'inventaire ainsi que le nom et les coordonnées des bénéficiaires est transmis chaque mois au CG.

Un BSDI est également transmis au CG lors du démantèlement des matériels, en respect des DEEE.

Tris Actif Ouest a répondu à l'appel d'offres et a donc été retenu pour le marché.

Projet basé sur 400 PCs par an pendant 3 ans

Début du projet en juillet 2009, premiers PCs récupérés au printemps 2010

600 PCs récupérés à ce jour

400 PCs redistribués à ce jour, à part égale entre les collèges et les associations.

Les coordonnées des collégiens et des associations sont fournies par le CG.

Ralentissement très net depuis quelques mois.